

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AMR 41/031/2012

AILRC-FR

8 mai 2012

Mexique. San Salvador Atenco est un symbole de l'impunité et de la violence liée au genre

Vendredi 4 mai 2012, soit six ans après les graves violations des droits humains perpétrées à San Salvador Atenco par des policiers locaux, fédéraux et de l'État, Amnesty International a exprimé ses préoccupations face à l'impunité qui continue de prévaloir dans cette affaire.

Au cours de l'intervention policière pendant laquelle de graves atteintes aux droits humains avaient été commises, au moins 26 femmes avaient subi des actes de violence sexuelle de la part de policiers alors qu'elles se trouvaient sous leur garde. Depuis, elles luttent pour que justice leur soit rendue, sans avoir obtenu à ce jour aucune avancée notable.

« Cela fait six ans que l'impunité règne, et six ans que les femmes qui ont survécu aux tortures infligées par des policiers de San Salvador Atenco font preuve de courage et dénoncent sans relâche ces violences en attendant que justice soit faite », a déclaré Alberto Herrera, directeur de la section mexicaine d'Amnesty International.

Devant l'absence de réponses concrètes de la part du bureau du procureur du Mexique, 11 d'entre elles ont décidé de porter leur cause devant des instances internationales. En novembre 2011, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a accepté de se saisir du dossier ; l'affaire est en cours de traitement.

« Il est déplorable que, comme dans d'autres affaires, les personnes qui ont survécu à de telles violences soient contraintes de recourir au système interaméricain des droits humains pour obtenir la justice, la vérité et les réparations que l'État mexicain n'a pas voulu leur accorder », a ajouté Alberto Herrera.

Pour Amnesty International, les événements de San Salvador Atenco sont symptomatiques de la violence liée au genre, de l'impunité qui prévaut dans les affaires de violations des droits humains commises par les forces de sécurité et du manque de volonté des autorités fédérales et de l'État pour faire en sorte que les responsables présumés rendent compte de leurs actes devant la justice.

Amnesty International demande aux autorités mexicaines de garantir la tenue d'une enquête impartiale sur toutes les atteintes aux droits fondamentaux dénoncées à San Salvador Atenco pour que les auteurs présumés de ces violences soient rapidement déférés à la justice.

En collaboration avec d'autres organisations, Amnesty International a travaillé sur cette affaire pendant des années ; des milliers de membres de l'organisation ont montré leur solidarité avec les femmes victimes d'abus sexuels à San Salvador de Atenco et demandé que justice soit rendue dans cette affaire.

« Comme elle l'a fait pendant six ans, Amnesty International va continuer d'exiger aux côtés des femmes de San Salvador Atenco qu'il soit mis fin à l'impunité », a conclu Alberto Herrera.

Complément d'information

Les 3 et 4 mai 2006 au matin, plus de 2 500 policiers fédéraux, de l'État et de la municipalité ont mené une opération à Texcoco et à San Salvador Atenco, dans l'État de Mexico, pour mettre fin à un mouvement de protestation dirigé par l'organisation paysanne Front des peuples pour la défense des terres (FPDT). Dans le cadre de cette intervention, 207 personnes ont été placées en détention arbitraire, deux jeunes ont trouvé la mort et des dizaines d'autres personnes ont subi des actes de torture, des mauvais traitements et des violences physiques, psychologiques et sexuelles. Sur 47 femmes arrêtées au total, 26 ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles de la part de policiers. À la suite des investigations menées en 2007 par la Cour suprême du Mexique, la commission d'enquête de cette instance a présenté un rapport sur l'opération policière dont la conclusion précise que les faits survenus en 2006 « violent le droit à la vie, à l'intégrité, à la liberté sexuelle, à la non-discrimination fondée sur le genre, à l'inviolabilité du domicile, à la liberté personnelle, à bénéficier d'une procédure régulière [...], le droit des détenus à un traitement digne et le droit à la justice ».

En 2009, le Bureau du procureur spécial chargé de la violence contre les femmes et de la traite des personnes avait décliné sa compétence concernant les violences sexuelles infligées à au moins 26 femmes qui se trouvaient aux mains de la police au cours de l'intervention.